

## Annexe 1 :

### Orientations et objectifs des contrats de ville Du Territoire Paris Est-Marne&Bois

Les orientations et les objectifs sont indiqués dans chacun des quatre contrats de ville. Ces contrats de ville peuvent être consultés sur le site des services de l'Etat : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale-sports-jeunesse-et-vie-associative/politique-de-la-ville/Contrats-de-ville>

Les priorités énoncées ci-dessous sont complémentaires et elles ont été déclinées pour la période 2020-2023, dans le cadre des protocoles d'engagements renforcés et réciproques portant avenants aux contrats de ville.

#### ➤ Orientations et objectifs du contrat de ville de la commune de Champigny-sur-Marne :

Formalisées par le présent avenant, la prorogation et la rénovation des contrats de ville constituent une occasion de questionner la pertinence de l'action publique en matière de réduction des inégalités sociales entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire francilien.

En amont de la rénovation souhaitée par Monsieur DENORMANDIE, et conformément aux attendus de la loi du 21 février 2014, la ville de Champigny a engagé une démarche d'évaluation à mi-parcours en 2018, restituée en comité de pilotage le 25 janvier 2019 auprès de l'Etat.

Cette démarche comportait en premier lieu une actualisation et une analyse statistique des données chiffrées sur les quartiers prioritaires depuis la signature du contrat de ville. Or, parmi les enseignements principaux de ce diagnostic, il a été constaté un accroissement des écarts de développement entre les quartiers prioritaires de Champigny et le reste du territoire de l'EPT ParisEst-Marne&Bois :

- En 2000, les taux d'emploi observés entre les quartiers prioritaires de Champigny et l'EPT ParisEst-Marne&Bois montraient un écart de 14 points. En 2009 cet écart est passé à 15 points, puis à 17 points en 2014.
- De même, les écarts de revenus observés étaient de 860€ en 2000, puis se sont creusés petit à petit : 1090€ en 2009, puis 1190€ en 2014.

Il ne faut pas voir dans ce creusement des écarts le résultat d'un appauvrissement, d'une baisse des revenus sur les quartiers prioritaires, mais bien davantage celui d'un enrichissement et d'un développement fort et rapide du reste du territoire de l'EPT, sur la période 2009-2014. Ce développement bénéficie beaucoup moins aux quartiers prioritaires champinois, en particulier suite à la crise économique de 2008.

Cet accroissement des inégalités de revenus montre bien la nécessité de maintenir une attention ciblée, locale sur les quartiers champinois, dont les réalités socio-économiques sont encore une fois très différentes du reste du territoire. Ainsi, si ce protocole est l'occasion de revoir la gouvernance des contrats de ville. Il convient de réaffirmer que sur le plan opérationnel, la commune reste l'échelon incontournable pour la bonne mise en œuvre d'une action publique de proximité, ambitieuse, répondant le plus finement aux besoins spécifiques des quartiers concernés.

Les priorités municipales énoncées ci-après, qui réaffirment le rôle opérationnel fondamental que joue la ville en matière de politique de la ville, sont issues elles aussi des réflexions menées lors de l'évaluation à mi-parcours. Ce travail d'évaluation mené durant près d'une année par les services de la ville a mobilisé plus d'une centaine de partenaires associatifs et institutionnels.

Les échanges entre partenaires ont d'abord fait émerger des constats et des enjeux transversaux qu'il convient de rappeler ici :

- La mobilisation des moyens de droit commun sur les quartiers prioritaires, pourtant réaffirmée par la réforme de 2014 de la politique de la ville, entre en contradiction forte avec la baisse des moyens actuels constaté par les partenaires associatifs comme institutionnels et le retrait progressif des services de proximité

- Le renforcement de la coordination et la lisibilité des acteurs sur les quartiers prioritaires, tout en évitant les doublons et l'empilement des dispositifs et instances
- Le décloisonnement des quartiers : les populations des 5 quartiers prioritaires ne se fréquentent pas les uns les autres et ne fréquentent pas ou peu d'autres quartiers de la ville.
- La lutte contre le phénomène de repli sur soi en impliquant davantage les habitants dans les projets et les instances de gouvernance

En plus de partager des constats, il s'agissait de resserrer les objectifs du contrat de ville pour en faciliter le suivi et l'animation. Les réflexions menées ont permis de définir 3 à 4 priorités pour chacun des axes thématiques, pour aboutir ensuite aux engagements déclinés ci-après. Des exemples d'actions ou de projets naissants ou en cours sur le territoire, menés en grande partie par les services de la ville, viennent illustrer la concrétisation de ces engagements municipaux.

Cet avenant au Contrat de Ville, s'il précise les priorités d'action de la Ville en la matière jusqu'en 2022, n'annule en rien les orientations et mesures prises et co-construites avec les partenaires signataires du Contrat de Ville en 2015, celui-ci restant le document de référence.

➤ **Les engagements de la ville en matière de réussite éducative et prévention de la délinquance :**

**1. Développer et consolider l'accompagnement du public en matière de réussite éducative : consolider l'accompagnement à la scolarité.**

Exemple d'actions :

- *Construction du projet de Cité Educative sur le Bois l'Abbé, label pour lequel la ville de Champigny a été retenue.*
- *Renforcement de l'équipe du PRE avec le recrutement d'un troisième référent*
- *Renforcement et développement des Ateliers de Réussite Scolaire avec 14 ateliers basés sur 3 quartiers QPV (Bois l'Abbé, 4 Cités, Mordacs)*
- *Mise en place de dispositif d'accompagnement en direction des collégiens en partenariat avec les 4 collèges REP / REP+.*

**En matière de prévention : développer l'accompagnement individualisé.**

En effet l'approche collective de la prévention de la délinquance est depuis longtemps ancrée dans les pratiques, mais elle montre aujourd'hui ses limites. Construire de manière précise « le suivi individualisé » pourrait venir renforcer la première approche.

Exemple d'action en cours :

- *Mise en place par la mission Tranquillité Publique de mesures de responsabilisation pour les jeunes collégiens, en alternative aux sanctions classiques de l'Education Nationale*
- *Accueil des jeunes collégiens par la Direction Jeunesse exclus temporairement de leur établissement*
- *Un dispositif PRE basé sur le principe du parcours personnalisé validé par une Equipe Pluridisciplinaire de Soutien.*

**2. Poursuivre les actions de soutien à la parentalité.**

Informier et accompagner les parents - notamment le public le plus éloigné – dans divers domaines (orientation scolaire de leur enfant, sensibilisation aux dangers des écrans, etc.) en évitant toute forme de culpabilisation.

Exemple d'actions :

- *Mise en place de formations à la Discipline Positive sur les quartiers pour les parents suivis par le PRE*
- *Organisation de conférences/débats en direction des familles suivies par le PRE avec l'intervention de professionnels de l'éducation ou de la santé.*

- *Soutien du PRE aux associations OMM et FRMIC pour la mise en place d'Ateliers Sociolinguistiques. Projet « Moi aussi j'aide mon Enfant ».*

### **3. Renforcer les relations population – institutions.**

Notamment les relations Parents-Ville-Ecoles, les relations Police-Population, et plus particulièrement les relations Police-Jeunesse, en lien étroit avec les nouveaux effectifs de Police de Sécurité du Quotidien.

#### ➤ **Les engagements de la ville en matière d'accès aux droits / à la santé :**

##### **1. Poursuivre la structuration du partenariat pour l'accès aux droits et services.**

Passer d'une logique de prestation à une logique de coordination. Réfléchir à simplifier la démarche, à comment fluidifier les parcours et mieux informer les usagers de leurs droits.

Exemple d'action en cours :

- *Formalisation en cours de ce partenariat via un Protocole d'Accès aux Droits entre la ville et le Conseil Départemental.*

##### **2. Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé, et préciser son articulation avec l'Atelier Santé Ville.**

Exemples d'actions en cours :

- *Les fiches actions ont été rédigées et validées et les groupes de travail relatifs aux quatre grands axes sont tous opérationnels.*
- *Diagnostic territorial de l'offre de soins (mars 2019) réalisé par l'U.R.P.S. et accompagnement à l'installation de futurs professionnels de santé*
- *Mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale porté par VISA 94, grâce au recrutement d'un poste de coordinateur*
- *Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (C.P.T.S.) en cours de création*
- *Partenariat renouvelé avec la Maison de la Prévention, opérateur de l'Atelier Santé Ville*
- *Développement du projet Sport Nutrition Santé au Bois l'Abbé en partenariat avec l'ARS*
- *Démarrage du projet de santé communautaire sur la périnatalité en partenariat avec la Maison de la Prévention et l'Institut Renaudot.*

##### **3. Rendre concrète l'articulation entre médical et social, en donnant de l'opérationnalité aux instances de gouvernance locale et aux groupes thématiques qui existent..**

Plusieurs instances locales existent avec des vocations à agir sur les questions de solidarité, d'action sociale et de santé tels que : le contrat local de santé dont CLSM, la commission vulnérabilité copilotée par la CCAS et les EDS, la commission extramunicipale solidarité et santé....

##### **4. Lutter contre la fracture numérique.**

S'appuyer sur les réflexions menées dans le cadre des états généraux du Département, chef de file de l'action sociale.

Exemples d'actions en cours :

- *Réflexions menées en interne à la ville sur la numérisation de ses propres démarches administratives et la manière de maintenir l'accès à ses services pour tous les usagers*
- *Projet d'investissement dans des tablettes numériques par la MPT Youri Gagarine, plus faciles d'accès pour les usagers en difficulté et notamment les seniors.*

#### ➤ **Les engagements de la ville en matière d'accès aux sports, à la culture et aux loisirs / de citoyenneté, de lien social et vie associative :**

**1. Recenser, mutualiser et rendre visible les actions des services et les associations pour proposer une meilleure offre culturelle, sportive et de loisirs.**

Exemple d'actions :

- Mise en place des « Rendez-vous des Associations » au printemps de 2019 qui ont permis de consolider le dialogue entre les associations du territoire et leurs besoins et les orientations de la ville. Ces rencontres ont abouti notamment sur la mise en place d'un Forum des Associations en septembre 2019.

## **2. Poursuivre les efforts faits pour le développement des pratiques sportives dans les QPV :**

Exemples d'actions en cours :

- Poursuite du Projet Sport Santé sur le Bois l'Abbé
- Activités Par le Sport (APS) développées par le service Animation Sportive sur le temps de la pause méridienne dans les écoles en REP.

## **3. Poursuivre et renforcer l'accès à la culture et aux loisirs des populations en QPV.**

Exemples d'actions en cours :

- Travail de réflexion conjoint interservices, entre la direction des Politiques Culturelles et la Direction du lien Sociale et de la Vie citoyenne, pour rapprocher la programmation culturelle des QPV.
- Projet partenarial entre l'Espace Départemental des Solidarités des Hauts de Champigny et la MPT du Bois l'Abbé autour de l'accompagnement de familles dans leurs départs en vacances
- Projet de Jumelage INA et ZSP du Bois l'Abbé renouvelé pour 3 ans (2019-2022)
- Projet de Master Class à destination des groupes de musiques locaux au sein du studio d'enregistrement de la MPT du Bois l'Abbé

### **➤ Les engagements de la ville en matière de développement économique, d'insertion et d'emploi :**

#### **1. Améliorer l'employabilité en agissant sur les différents leviers : formation, qualification, développement des compétences, accès aux droits, connaissance des dispositifs, fracture numérique et linguistique etc.**

S'appuyer sur les dispositifs existants (PIC, PRIJ, Pacte de la 2<sup>ème</sup> Chance etc.), pour renforcer le soutien à l'employabilité et à l'insertion socioprofessionnelle des publics en quartiers prioritaires, et ce en lien avec les potentialités du territoire.

Exemples d'actions en cours depuis 2018 :

- Des ateliers de français et/ou sociolinguistiques sont proposés (OMM, FRMIC, services Ville) ;
- Le partenariat avec l'Éducation Nationale concernant « les ateliers langage/école » est en place ;
- La Direction de la Jeunesse propose des ateliers de préparation aux entretiens d'embauche ;
- Pour les jeunes de moins de 26 ans, l'offre de formation à destination des publics en difficultés s'est également développée en 2017 (exemple du parcours E2C FLE notamment).
- Soutien financier aux associations d'insertion par l'activité économique (IAE) (Confluences, Régie de Quartier, Au fil de l'eau)/ aux structures d'accompagnement vers l'emploi (Mission Locale, Nos Quartiers ont du Talent)
- Ateliers d'initiation informatique menés par le Quai de la Réussite : animation de séances informatiques en partenariat avec l'Espace Insertion de Champigny et avec Pôle emploi pour des ateliers mensuels de découverte du site de Pôle-Emploi et des applications mobiles Pôle-Emploi.
- 2018 a été l'année de la montée en puissance du dispositif des clauses sociales Grand Paris sur le territoire : plus de 30 000 heures ont été proposées en 2018 contre 5000 heures de travail en 2017
- Un travail de coordination entre le service Promotion Economique et Emploi (notamment la facilitatrice de clauses d'insertion), le Quai de la Réussite et la chargée du contrat de ville s'est mis en place en 2019, afin de mieux identifier les acteurs mobilisables sur ces différents leviers.
- 2019 : deux actions de formation sur les métiers du BTP avec FACE 94

- 2019/2020 : deux actions de formation sur les métiers du BTP avec création Omnivore financées par la Ville
- 2. Mobiliser et favoriser le retour vers l'emploi des publics éligibles en s'appuyant sur les heures d'insertion dans le cadre des chantiers du NPRU.**
  - 3. Développer/Soutenir la présence des entreprises dans les quartiers : informer, accompagner la création, le maintien et la reprise d'entreprises.**

Identifier les difficultés dans ce domaine pour apporter des réponses adaptées « appui à moyen/long terme ». Développer les synergies pour contribuer au développement économique sur les quartiers.

Exemple d'actions en cours :

- *Création en mai 2018 d'un espace promoteurs / investisseurs en centre-ville porté par la Direction du développement économique avec des outils de promotion et d'information sur l'ensemble des possibilités d'installation sur la commune et les quartiers prioritaires, création d'un espace de co-working.*
- *Mise en cohérence des orientations données aux opérateurs du « Parcours Création » de la ville (ADIL, ADIE, VEMAPI) entre le Service Promotion Economique et Emploi et la mission contrat de ville pour inciter ces opérateurs à renforcer leur présence dans les QPV, recherche commune de nouveaux porteurs de projets.*
- *Prospection active pour orienter de nouveaux porteurs de projets associatifs sur l'activité économique dans le cadre du prochain appel à projet Ville de 2020 (Ateliers parisiens, Création omnivore, Synergies Family)*

**4. Appuyer les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire dans leurs démarches en direction des quartiers prioritaires et faciliter leur mise en réseau avec les associations locales.**

Exemples d'actions en cours :

- *Démarche du collectif de Champigny en transition sur le projet « l'alternateur », animation de plusieurs réunions de travail avec associations et habitants des QPV*

➤ **Les engagements de la ville en matière de cadre de vie et d'aménagement urbain :**

**1. Relancer une dynamique d'instance de veille et de travail commun avec les bailleurs et les acteurs locaux, sur les enjeux du cadre de vie et de la gestion du quotidien.**

Rétablir des instances de gouvernance, qui permettent de repenser aussi le rapport aux commerçants, la médiation avec les usagers etc.

Exemples d'actions en cours :

- *Les instances de suivi et de pilotage (diagnostics en marchant, réunions techniques et comité de pilotage) relatives à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB ont été relancées en 2019.*
- *Mise en place du nouveau dispositif municipal « Champigny Ville Durable »*

**2. Engager le Projet de Renouvellement Urbain de la 2<sup>ème</sup> tranche du Bois l'Abbé**

Exemples d'actions en cours:

- *Signature du protocole le 5 février 2019*
- *Phase d'études et de diagnostics en cours, en lien étroit avec les services d'aménagement de l'EPT 10. Rendu des premiers scénarios d'aménagement en novembre 2019*

**3. Poursuivre les actions d'occupation de l'espace public, en travaillant sur des démarches plus innovantes pour impliquer véritablement les habitants.**

Exemple d'actions:

- *projet multi partenarial d'« Urbanisme Transitoire» sur le mail Rodin*

#### **4. Penser une véritable stratégie d'aménagement urbain pour le quartier du Plateau.**

Clarifier les responsabilités de gestion entre le bailleur IDF Habitat et la Ville, afin d'améliorer la gestion quotidienne du quartier. S'appuyer sur le projet d'aménagement du secteur à proximité, dit «Voie de Desserte Orientale » (VDO), intégrer l'enjeu de création d'une « couture urbaine » pour désenclaver le quartier à échéance 2025.

#### **➤ Orientations et objectifs du contrat de ville de la commune de Fontenay-sous-Bois :**

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville validée avait déjà mis en exergue quelques points d'amélioration à travailler. Toutefois, les évolutions constatées sur le territoire amènent à considérer de nouvelles prospections jusqu'en 2022, date de fin de prolongement du contrat de ville.

**Les engagements de la ville de Fontenay-sous-Bois portent sur 4 thématiques, dont 1 est commune avec l'Etablissement Public Territorial.**

**L'objectif étant de répondre au mieux aux besoins des populations des quartiers prioritaires.**

#### **➤ L'accès à la Santé :**

**La santé est un axe fondamental pour le bien être des habitants. Aujourd'hui, devant la baisse continue du nombre de professionnels de santé sur la ville et en particulier dans les quartiers prioritaires, il est nécessaire de renforcer les dispositifs concourant à une offre de santé adaptée.**

- Poursuivre et renforcer les actions issues du contrat local de santé en particulier s'agissant de l'installation de nouveaux professionnels de santé et sur la question autour du handicap ;
- Aider les associations œuvrant en la matière (ex : Maison de la Prévention) ;
- Appréhender davantage la dimension santé dans les autres axes du contrat de ville (ex : réussite éducative, insertion, emploi...).

#### **➤ Le renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires :**

Depuis déjà plusieurs années, la ville s'est engagée dans un processus de requalification des quartiers des Larris et la Redoute avec pour objectif de les désenclaver, de les moderniser et de renforcer leur attractivité. Des travaux ont déjà commencés mais leur ampleur implique des financements importants qui doivent pouvoir perdurer dans le temps tout au long de leur transformation.

- Mobiliser l'ensemble des partenaires afin de répartir de manière équilibrée les contributions financières ;
- Poursuivre le désenclavement et la dynamisation des quartiers ;
- Conforter le rôle de la GUSP dans la pérennisation des investissements engagés ;
- Associer les habitants tout au long du processus.

#### **➤ L'accès aux Droits :**

**L'accès aux droits des habitants des quartiers prioritaires contribue à les « désenclaver » socialement. C'est un enjeu important qui va de pair avec leur embellissement et leur renouvellement.**

C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de conforter les actions pouvant réduire les inégalités sociales.

- Favoriser les réseaux facilitant l'accès aux droits, pour lutter contre la pauvreté en continuant et en améliorant l'information, l'orientation et les actions en faveur des publics les plus fragiles ;
  - Développer le partenariat et l'articulation entre les associations et les institutions en particulier sur le droit au logement (DALO) et le droit des étrangers ;
  - Renforcer le travail de terrain pour identifier les publics non requérants et les institutions.
- **Les équipements de proximité des quartiers prioritaires :**

**Les structures de proximité dans les quartiers facilitent les actions concourant au vivre ensemble et à la coordination des actions mise en œuvre dans le cadre de la politique de la ville. Aussi, la question de leur pérennisation se pose au regard des enjeux sur la vie de quartier porté par la commune.**

- Renforcer l'aide pour le développement des équipements de proximité dans l'accompagnement, leur financement et leur implication dans les quartiers ;
- Faciliter par ce biais la mise en place de projets de proximité dans une approche partenariale et coordonnée ;
- Poursuivre les travaux dans les équipements de proximité (devanture, intérieur, matériel...) dans un objectif d'embellissement et redonner une image dynamique des quartiers prioritaires.

➤ **Orientations et objectifs du contrat de ville de la commune de Saint-Maur-des-Fossés :**

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville validée en Copil le 25 janvier 2019 permet de commencer à définir des éléments de prospectives afin de déployer une feuille de route jusqu'en 2022, date de fin de prolongement du contrat de ville.

Les engagements prioritaires de la ville de Saint-Maur-des-Fossés portent sur 3 thématiques, dont 2 avaient conjointement été retenues par les communes du Territoire en politique de la ville, lors de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville.

C'est à l'aune de ces éléments d'évaluation que sont déclinées les priorités pour les deux ans à venir sur deux thématiques communes. Une troisième spécifique à la ville vient enrichir ce protocole.

➤ **Réussite éducative**

Depuis la signature du contrat de ville, plus de trente actions ont été menées sur cette thématique majeure, première marche d'une insertion socio-professionnelle réussie.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville a mis en évidence l'importance de mettre l'accent sur les jeunes adolescents et jeunes adultes puisque, jusque lors, la majorité des actions a été concentrée sur les enfants de 6 à 11 ans.

5 objectifs opérationnels au sein des 3 axes prioritaires du contrat de ville ont été définis pour la période 2019-2022.

**Axe prioritaire n°1 – Favoriser la réussite éducative :**

- Systématiser le COPIL sur le volet éducatif ;
- Elaborer au sein du Plan EDucatif Territorial des fiches actions incluant les adolescents ;
- Renforcer les actions spécifiques portées par le RELAI jeunesse.

### Axe prioritaire n°2 – Soutenir la fonction parentale :

- Renforcer le lien parents-enfants par le biais d'un espace dédié de type café parents-enfants.

### Axe prioritaire n°3 – Initiatives innovantes de lutte contre le décrochage :

- Mettre en place des chantiers éducatifs.

#### ➤ **Emploi**

Une quinzaine d'actions ont été réalisées sur le pilier emploi, soit 25% de l'ensemble des actions de programmation de la politique de la ville. Le quartier des « Rives de la Marne » compte environ 200 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi.

Sachant que le taux de chômage demeure élevé (22.5%) et qu'1/4 des habitants sont en emploi précaire, il semble indispensable de renforcer les actions sur cette thématique.

Aussi, la ville propose un engagement pour 6 objectifs opérationnels au sein des 3 axes prioritaires du contrat de ville :

### Axe prioritaire 1 – Accompagner le public dans sa recherche d'emploi :

- Soutenir les actions permettant de toucher les « invisibles » ;
- Améliorer l'accès à la langue française en invitant les associations à œuvrer dans le quartier pour l'ensemble des habitants ;
- Mener un travail approfondi avec les assistantes maternelles du quartier pour favoriser les modes de garde.

### Axe prioritaire 2 – Optimiser la relation entre demandeurs d'emploi en entreprises :

- Développer le parrainage pour les jeunes, de la 3<sup>ème</sup> jusqu'aux études supérieures ;
- Renforcer le travail de collecte et de suivi pour les emplois du Grand Paris (clause d'insertion).

### Axe prioritaire 3 – Développer les dispositifs de formation répondant aux mieux aux offres d'emploi du territoire :

- Retravailler les partenariats pour proposer une formation mieux adaptée aux demandeurs d'emploi du quartier.

#### ➤ **Sécurité et justice - Prévention de la délinquance et citoyenneté**

Il est à noter de fortes tensions au sein du quartier des Rives de la Marne ainsi que des actes de vandalisme et de petite délinquance. Chaque année, des actions FIPD sont mises en place à destination de l'ensemble des habitants de la ville. Compte tenu de la petitesse du quartier, peu d'actions sont spécifiques à ce dernier.

La lutte contre la délinquance, le lien avec les institutions judiciaires et la sécurité des administrés sont une priorité communale. A cet effet, les réunions thématiques du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance permettent des échanges constructifs entre les bailleurs, les forces de l'ordre et les partenaires impliqués dans ces thématiques.

Le protocole d'engagements comptera 2 objectifs opérationnels autour de 2 axes prioritaires du contrat de ville :

### Axe prioritaire 1 – Favoriser l'éducation à la citoyenneté, la gestion des conflits, la violence à destination des jeunes :

- Relancer l'action « foot citoyen » afin d'améliorer la proximité avec les forces de l'ordre.



## Axe prioritaire 2 – Renforcer les actions liées à la tranquillité publique et lutter contre le sentiment d'insécurité :

- Systématiser les rencontres bimensuelles avec les bailleurs pour échanger sur les incivilités et les problèmes sécuritaires.

### ➤ Orientations et objectifs du contrat de ville de la commune de Villiers-sur-Marne :

Le Contrat de ville constitue un outil privilégié dans l'engagement des acteurs institutionnels, des bailleurs et des associations en faveur des quartiers prioritaires. Il y agit en complémentarité avec d'autres dispositifs déployés spécifiquement.

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville a révélé que malgré ces efforts, les écarts s'accroissent entre le quartier prioritaire et le reste de la ville. La démarche de rénovation du Contrat de ville offre aux acteurs investis, l'opportunité de faire évoluer leurs engagements pour plus d'efficacité dans la construction d'une société inclusive de cohésion sociale.

Répondant aux enjeux fixés par le Contrat de ville, cette évolution doit :

- Accompagner et valoriser le potentiel de création et d'initiative du quartier ;
- Favoriser l'accès des habitants aux droits et à l'ouverture socio-culturelle ;
- Mobiliser les moyens, notamment de droit commun, au service des actions de proximité mais également de projets ambitieux en matière d'égalité et d'insertion socio-professionnelle.

A cet effet, la commune s'engage à :

#### ➤ **Education et Parentalité**

- Renforcer la coopération entre les acteurs en pérennisant les réunions du groupe de travail « Education et parentalité » ;
- Soutenir les structures agissant dans l'accompagnement des élèves et de leurs familles en matière d'information et d'orientation, en complément de l'Education nationale ;
- Optimiser les moyens de lutte contre l'échec scolaire ;
- Consolider le travail de coordination engagé par le nouveau service municipal de la parentalité.

#### ➤ **Développement économique et insertion**

- Consolider et pérenniser le pôle local des acteurs de l'insertion socio-professionnelle tout en l'inscrivant dans une perspective plus ouverte ;
- Intensifier le partenariat avec le réseau local des acteurs économiques ;
- Impulser une dynamique locale à travers le développement d'actions ciblant les publics les plus fragiles notamment « les invisibles », les jeunes 15-25 ans et les femmes.

➤ **Accès aux droits**

- Favoriser l'accès aux pratiques régulières d'activités artistiques et sportives et plus généralement à l'ouverture socio-culturelle des habitants du quartier prioritaire ;
- Faciliter les publics du quartier prioritaire dans l'accès à leurs droits sociaux par l'information, l'orientation et l'accompagnement ;
- Initier une démarche globale de santé de proximité avec la mise en place d'un Contrat Local de Santé en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé.

➤ **Animation et Pilotage**

- Agir pour un partenariat de co-construction et équilibré des parties prenantes dans le respect de leurs spécificités, au service des objectifs partagés à travers le Contrat de ville.

➤ **Conseil citoyen**

- Poursuivre et enrichir le soutien qu'elle apporte au Conseil citoyen notamment en initiant un cycle de rencontres entre ce dernier et les acteurs locaux que sont les associations, les services municipaux et les habitants.